



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR



Département
Des
Hautes-Alpes

Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 02.06.2020.

Date de la convocation : 26.05.2020,

Date d'affichage : 26.05.2020,

Date de la séance : 02.06.2020.

Le **Mardi deux Juin deux mille vingt à 19 h 00**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session extraordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean-Yves, AUBERT David, VINCENT Gilles, MEYER Guy, GIUGLARIS Maryse, BONNABEL Nicole, GASCO Gérard, FREYNET Grégory.

Absent :

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : FREYNET Grégory.

Masque obligatoire pour tous les conseillers municipaux avec gestes barrières respectés.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard NICOLAS.

Délibérations prises ce jour :

N° 17.2020 : Schéma directeur eau potable (avenant de demande de subvention),
Sens du vote à main levée : 10 pour, 0 contre 00 Abstention. Sans commentaire.

N° 18.2020 : CUB AUBERT David Parcelle B 201 : Un lot.

Sens du vote à main levée : 9 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire. **A noter Mr AUBERT David est absent de la salle pour le vote de cette délibération.**

N° 19.2020. DM sur budget Investissement.

Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.

N° 20.2020. Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.

Signataires du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.03.2020 comportant deux pages :

KNOCKAERT Dominique,



FREYNET Grégory



GASCO Gérard,



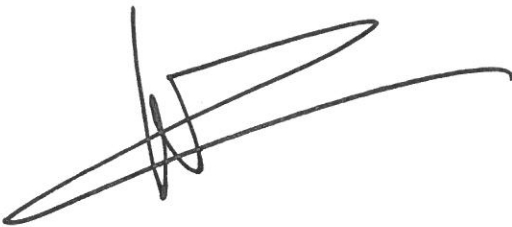
MEYER Guy.



GIUGLARIS Maryse



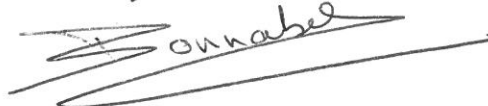
LE MAIRE :




CORTEGGIANI Jean-Yves,



BONNABEL Nicole,



VINCENT Gilles.



AUBERT David,



Délibérations consultables sur le site Internet de La Motte : <https://la-motte-en-champsaur.fr> et aux heures d'ouverture de la Mairie.
La séance est levée à 19h30.